

Compte rendu du Conseil de l'ED MEGA
26 novembre 2014

Présents : P. BOISSE (Directeur de l'ED MEGA), A. GRAVOUIL (Directeur Adjoint de l'ED)
M.C BAIETTO (DARED INSA LYON)
N. EL FAOUZI (LICIT – ENTPE), E. PARIZET (LVA), J. BONJOUR (CETHIL),
J. RECH (ENISE), C. CHANGENET (ECAM)
G. BOIVIN (INSERM U 1033), P.VEZIN (LBMC), C-H. LAMARQUE (LGCB)
M. DAHMANI (BIATSS ED MEGA)
P. VILLARD (S3R Grenoble), C. MULLER (ED 353 Aix-Marseille)
D. HAUBAULT (LMA Marseille)
G. ORANGE et J. BIKARD (SOLVAY),
B. THOMAS (VALEO), B. LAINE (JTT Composites)
L. GRAU (Doctorant / LVA), A. LEONI (Doctorante, Cethyl),
D. RAMIREZ (doctorant ENTPE)

Conseil de l'ED MEGA

HCERES

Evaluation Vague A

P. Boisse et A. Gravouil participeront aux visites des laboratoires par l'HCERES dans le créneau prévu pour la rencontre du comité de visite avec l'ED.

Budget 2014

Le budget 2014 a principalement été utilisé pour le soutien des formations doctorales mises en place par l'ED et pour le soutien des déplacements et inscription à des formations et conférences des doctorants. Les dépenses doivent, à la fin 2014 être proches du budget de l'ED pour que le budget 2015 ne soit pas diminué.

SIGED (Système d'Information et de Gestion des Ecoles Doctorales)

Nouvel outil de Gestion des doctorants inscrits par établissement. Il est maintenant utilisé par les quatre établissements de MEGA. Il sera nécessaire à long terme et pour le devenir des doctorants et pour les différentes enquêtes.

Conditions d'inscriptions en première année de thèse

Le diplôme nécessaire pour l'inscription en thèse est le Master ou un diplôme conférant le grade de Master. Les dossiers des étudiants étrangers postulant pour une thèse avec un Bachelor (Licence) ou un autre diplôme sont examinés par la commission d'équivalence de MEGA. Pour les inscriptions 2014-2015 plusieurs dossiers ont été examinés.

-Nombre maximal de thèses encadrées pour un chercheur HDR

Un débat a lieu concernant la nécessité de fixer un maximum au nombre de thèses encadrées par un directeur de thèse. Deux membres extérieurs du conseil donnent l'exemple de leur ED.

C. MULLER (Directeur de l'ED 353 Aix-Marseille) précise que le nombre d'encadrement de thèse est limité à 3 x 100%. P. VILLARD (Membre du bureau de l'ED I-MEP2 Grenoble) précise qu'il n'y a pas de

INSA de Lyon
Ecole Centrale de Lyon
Université Claude Bernard Lyon 1
ENTPE de Lyon
Ecole Doctorale MEGA de Lyon
Mécanique – Energétique – Génie Civil – Acoustique

limitation dans le nombre d'encadrement. La limitation à Marseille est justifiée par le temps qui doit être consacré à chaque doctorant. L'absence de limitation à Grenoble est justifiée par la volonté de ne pas pénaliser les chercheurs qui ont une forte activité. Après un débat, le Conseil de l'ED Mega décide de reporter une décision à un prochain Conseil. L'avis du HCERES pourra être pris en compte.

Les enseignants chercheurs qui n'ont pas de HDR peuvent demander à co-diriger des thèses dans la limite de 2 encadrements maximum (à l'INSA et à l'ENTE).

REDOC SPI

Gravouil a participé aux réunions de l'association REDOC SPI qui regroupe les ED en sciences de l'ingénieur.

Un nouveau site web : www.redoc-spi.fr est mis en place.

Les ED de l'association regroupent 135 laboratoires

Des offres de formations doctorales et des offres de thèse et de Masters peuvent être déposées et trouvées sur le site. Aussi, des bilans nationaux concernant les types de bourses des doctorants (CIRFRE,...) ainsi que leur devenir commencent à se mettre en place.

PALSE 2015

Cinq demandes de mobilité ont été faites dans le cadre de l'ED MEGA

2 bourses entrantes de 6 mois ont été obtenues pour le LGCIE et le LVA

2 bourses sortantes de 6 mois ont été obtenues pour le LTDS et le LAMCOS

Offre doctorant Conseil

Une offre de doctorant-conseil en mécanique pour l'entreprise Elkios, a été proposée. Le doctorant continue sa thèse mais mène en parallèle une activité de consultant dans une entreprise. Cette activité est exactement de 32 jours complets (à la suite ou répartie sur une année), est rémunérée comme un ACE et est accessible aux doctorants sous contrat doctoral, après accord du directeur de thèse, de l'ED et de l'établissement.

Questions diverses

Une modification de la convention entre l'ED MEGA et les Etablissements en cours. Un avenant est en cours de rédaction pour la nomination de M. Anthony GRAVOUIL en tant que Directeur Adjoint à l'ED. Par ailleurs le Conseil d'ED (qui est maintenant conforme au décret de 2006) sera précisé. Il sera également précisé au sujet des candidatures aux contrats doctoraux MEGA que

« Chaque postulant est invité à donner devant le conseil scientifique de l'école doctorale MEGA constitué en jury une courte présentation de ses travaux de master en cours et de son projet de thèse » est remplacée par la phrase suivante :

« Chaque postulant est invité à donner devant le conseil scientifique de l'école doctorale MEGA constitué en jury une courte présentation de ses travaux en cours – soit de master ou conférant le grade de master – et de son projet de thèse »

Villeurbanne, le 12 décembre 2014

Directeur de l'Ecole Doctorale MEGA

Philippe BOISSE